

**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 17 – Europe (CR 2020-917)**

**Investissement**

Chapitre 906 – Gestion des fonds européens

Sous-fonction 61 – FEDER

Programme HP62-001 « Soutien à l'aménagement durable des territoires francilien »

**Action « Soutien à l'aménagement durable des territoires francilien »**

**Texte de l'amendement :**

L'action « Soutien à l'aménagement durable des territoires francilien » est abondée de 3,6 M€ en autorisations de programme et de 7 M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs :**

**“UNE RÉGION AUX CÔTÉS DES QUARTIERS POPULAIRES” :**  
**LEVER TOUS LES FONDS DISPONIBLES POUR LES PROJETS PORTÉS**  
**PAR LES TERRITOIRES POPULAIRES**

Les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) sont des financements européens très attendus dans les territoires auxquels ils s'adressent, à savoir principalement des territoires populaires développant des projets urbains riches et ambitieux face aux nouveaux défis économiques, environnementaux et sociaux.

Or la mobilisation régionale de ces ressources est chaque année sous-dotée. En 2020, la consommation des AP comme des CPI était supérieure aux sommes budgétées trop faiblement en décembre dernier.

La région doit considérer de nouveau cette ligne comme prioritaire en la dotant de **10 M€** en AP et en CPI pour l'année à venir, afin de rattraper le trop peu versé depuis 2016.

**Céline MALAÏSÉ**



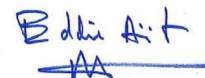
**Maxime des GAYETS**



**Ghislaine SENÉE**



**Eddie AÏT**



**Conseil régional**

Groupe Front de Gauche

Groupe Ensemble, l'Île-de-France

Groupe Alternative Écologiste et Sociale

Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

**Amendement**

**N° 373**

**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 17 – Europe (CR 2020-917)**

**Fonctionnement**

Chapitre 936 – Gestion des fonds européens

Sous-fonction 61 – FSE

Programme HP61-002 « Soutien aux dynamiques de l'inclusion »

**Action « Soutien à l'intégration socio- économique »**

**Texte de l'amendement :**

L'action « Soutien à l'intégration socio- économique » est dotée de 3,6 M€ en autorisations d'engagement et 2,385 en crédits de paiements.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 57 « sécurité », programme « bouclier sécuritaire ».

**Exposé des motifs :**

**FONDS EUROPÉENS & POPULATION R'ROMS :**

**FINANCER LES PROJETS INCLUSIFS PORTÉS PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES**

Le dispositif de soutien aux dynamiques de l'inclusion comporte un volet essentiel relatif à la question de l'intégration socio-économique des populations R'roms, or même si cette année sa ligne budgétaire est de nouveau inscrite, elle doit être rattrapée compte tenu de sa suppression l'année dernière malgré les besoins énormes remontant des collectivités actives pour l'accueil des populations R'roms.

De nombreuses collectivités, figurant pour l'essentiel parmi les plus populaires, ont déposé, auprès des services régionaux, des dossiers de demandes de subvention qu'elles portent souvent à bout de bras depuis des années. Les projets qu'elles développent sont tous construits dans une démarche inclusive pour établir des solutions efficaces et pragmatiques basées sur les expériences vécues sur leur territoire.

Elles doivent être entendues, écoutées et surtout aidées financièrement comme le préconise régulièrement la Commission européenne.

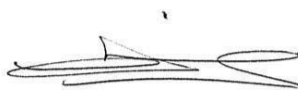
**Céline MALAÏÉ**



**Maxime des GAYETS**



**Ghislaine SENÉE**



**Eddie AÏT**

